

N° 35762

Le 29 mai 2014

May 29, 2014

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Wagner

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Marlaine Rainville et Réjean Boisvert

Marlaine Rainville and Réjean Boisvert

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Robert Nappert, Sylvain Déry et Docteur
Sylvain Déry Chirurgien-Dentiste inc.

Robert Nappert, Sylvain Déry and Docteur
Sylvain Déry Chirurgien-Dentiste Inc.

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-023994-130, 2013 QCCA 2232, daté du 13 décembre 2013, est rejetée avec dépens.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-023994-130, 2013 QCCA 2232, dated December 13, 2013, is dismissed with costs.

J.C.S.C.

J.S.C.C.